

PALAIS DE JUSTICE DE TROIS-RIVIÈRES

Trois-Rivières, Québec

AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION



Architecte chargé de conception :
Architecte chargé de projet : **Émile Gilbert**
Nom de la firme responsable : **Consortium, Les architectes du Palais (Émile Gilbert + associés, architectes; Côté, Chabot, Morel, architectes; François R. Beauchesne, architecte)**
Programme sommaire : **Aggrandissement et rénovation l'édifice du Palais de Justice de Trois-Rivières**
Coût de la réalisation : **15 000 000,00 \$ \$**
Envergure du projet : **plus de 9 500 m²**
Échéancier des travaux : **De septembre 2000 à décembre 2003**
Client : **Société immobilière du Québec**
Représentant : **M. Jean Naud**
Téléphone : **418.646.1766 EXT : 3194**

Situé au centre-ville de Trois-Rivières et répondant aux objectifs de mise en valeur de l'édifice existant, l'agrandissement et la rénovation de l'édifice reflètent l'image de la justice par son style néoclassique et son implantation pavillonnaire monumentale.

Ce projet en mode de gérance de construction a fait l'objet d'un suivi très serré avec le client en terme de budget. L'estimation selon Unifomat II a été réalisée à toutes les étapes du projet soit au concept, préliminaire et à la phase exécution.

L'approche retenue est celle de la préservation maximale de l'intégrité architecturale de l'édifice principal existant (1913), lequel demeure entièrement dégagé sur plus de trois faces. L'aile arrière du palais de justice actuel (1936) est intégrée dans l'agrandissement, la majorité de ses murs de pierre calcaire étant conservés et mis en valeur par le réseau des circulations internes de l'agrandissement.

L'entrée au bâtiment se fait depuis la rue Hart dans l'axe de la rotonde, charnière actuelle des deux ailes du palais de justice existant. Cette jonction en transparence permet de mettre en valeur tant l'extérieur que l'intérieur, les constituants du palais à travers les âges.

L'architecture de l'agrandissement, quant à elle, témoigne de son époque par le langage architectural utilisé par les espaces ainsi créés. L'intégration architecturale se fait par l'harmonisation des gabarits, des hauteurs et des couronnements et par le choix des matériaux, l'emploi d'une pierre calcaire de même provenance que celle de l'édifice existant étant préconisé.

PALAIS DE JUSTICE DE TROIS-RIVIÈRES

Trois-Rivières, Québec

AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION



PALAIS DE JUSTICE DE TROIS-RIVIÈRES

Trois-Rivières, Québec

AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION

